

S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

JE N'AI JAMAIS FAIT DE MUSIQUE, OU DE DANSE OU DE THÉÂTRE, JE SOUHAITE M'INSCRIRE POUR LA PREMIÈRE FOIS AU CONSERVATOIRE EN 2022/2023

Je me pré-inscris en filière Hors Temps Scolaire Instrument ou Maîtrise ou Atelier tremplin théâtre (initiation)

S'inscrire, se réinscrire : 23 mai au 11 juin 2023



ÉTAPE 1

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE - MAI/JUIN 2023

— Je procède à ma pré-inscription en ligne entre le 23 mai et le 11 juin 2023 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus. À cette occasion, je formule trois choix d'instruments ou mon choix de discipline. Je vérifie sur le *Règlement des études* (consultable sur le site internet du Conservatoire) que je n'ai pas dépassé la limite d'âge, auquel cas ma pré-inscription ne pourra être acceptée.

— Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma pré-inscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.

— Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma pré-inscription a été réceptionnée.

— Au-delà du 11 juin 2023, ma demande n'est plus prioritaire et une pénalité de 74 euros pour inscription tardive me sera facturée.

ÉTAPE 2

CONFIRMATION D'INSCRIPTION - FIN JUILLET 2023

— Je reçois fin juillet un courriel du Conservatoire me confirmant mon inscription ou non en fonction des places disponibles dans la discipline demandée.

— Si je suis admis, me sera communiqué l'identifiant de mon extranet usager iMuse au moyen duquel je

pourrai consulter mon emploi du temps ainsi que le nom de l'enseignant qui m'a été attribué (noté cours temporaire tmp).

Pour les instrumentistes : je pourrais consulter les horaires des cours collectifs de Formation musicale et de Chant choral.

Pour la Maîtrise : je pourrais consulter tous les horaires des cours : Formation musicale, Chant choral et cours de la Maîtrise.

— Dès lors, je suis redevable des frais de dossier de 74 euros, payables en ligne via mon extranet usager iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, ma pré-inscription est annulée, je ne suis redevable d'aucun frais supplémentaires.

ÉTAPE 3

ÉTABLISSEMENT DES HORAIRES DU COURS - SEPTEMBRE 2023

— L'enseignant de ma discipline principale me sollicite afin de définir avec lui mon horaire de cours d'instrument. Si je ne réponds pas à sa sollicitation, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué par l'enseignant, sans modification ultérieure possible.

ÉTAPE 4

DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2023

— Les cours débutent la semaine du 18 septembre 2023.